

Le Smic en hausse début mai



© 2023 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant horaire brut du Smic s'élève à 11,27 €. Un montant qui sera automatiquement revalorisé au 1^{er} mai prochain afin de suivre l'évolution de l'inflation.

En effet, la législation prévoit que le Smic fait l'objet d'une revalorisation mécanique dès lors que l'indice des prix progresse d'au moins 2 % depuis sa dernière revalorisation. Or, selon l'Insee, cet indice a augmenté de 2,1923 % entre novembre 2022 et mars 2023.

Aussi, le montant horaire brut du Smic devrait être revalorisé de 2,19 % au 1^{er} mai 2023 pour s'établir à 11,52 €.

Quant à son montant mensuel brut, il devrait passer de 1 709,28 € à 1 747,20 € pour une durée de travail mensuelle de 151,67 heures, soit une hausse d'environ 38 €.

Précision : le Smic net mensuel augmenterait, lui, d'une trentaine d'euros par mois. Il s'élèverait ainsi à 1 383,08 € (pour 151,67 heures de travail par mois).

© 2023 Les Echos Publishing